

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 9 février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
Mme Laure DETREZ à M. Henri-Philippe LAMY

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2021 12

Désignation au Conseil d'Administration de L'ESTRAN

Rapporteur : JJ. Marteil

L'établissement public administratif L'ESTRAN, régie personnalisée dotée d'une autonomie financière et juridique, est administré par un Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil municipal sur proposition du maire sur la base de 10 représentants de la commune et de 2 personnalités qualifiées parmi les professionnels de la région Bretagne.

Les personnalités qualifiées sont désignées pour une durée de 3 ans par la commune. Le mandat de Michel Lagouche, directeur de l'Atelier Culturel de Landerneau et délégué régional du Syndicat National des Scènes Publiques, est arrivé à terme en décembre 2020.

Compte tenu de ses valeurs et qualités, et dans une période où son expérience du conseil d'administration est utile au développement de l'établissement, il est proposé que son mandat soit renouvelé pour 3 ans une seconde et dernière fois.

Il est proposé le renouvellement du mandat de Michel Lagouche au Conseil d'Administration de L'ESTRAN en qualité de personnalité qualifiée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission culture, vie associative, communication, animations, tourisme et jumelage en date du 28 janvier 2021,

DECIDE de renouveler le mandat de Michel Lagouche au Conseil d'Administration de L'ESTRAN en qualité de personnalité qualifiée.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 10 février 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

